

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU DOUBS
 ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
 CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
 DU
 CONSEIL MUNICIPAL

DCM20150609.5	<u>Séance du 9 juin 2015 à 18h30</u>
L'an deux-mille-quinze le neuf le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie de Seloncourt - Salle des Mariages - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Premier Adjoint, en l'absence de Mme Irène THARIN, Maire empêché, pour la session ordinaire de juin (Art. L2122-17 CGCT).	
NOTA M. le Premier Adjoint certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 10 juin 2015, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 1 ^{er} juin 2015 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
M. le Premier Adjoint ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014

L'instruction comptable M14 prévoit que l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 soit votée par le Conseil Municipal.

<u>Affectation résultat 2014:</u>	
Excédent de gestion au 31/12/2013.....	595 256.38 €
Restes à réaliser 2013.....	- 457 384.43 €
Affectation du résultat 2013 report à nouveau.....	137 871.95 €
Excédent de fonctionnement 2014.....	634 749.12 €
Excédent de fonctionnement 2014 à affecter.....	772 621.07 €
<u>Affectation à l'investissement</u>	
Apurement au déficit réel 2014.....	- 286 651.95 €
Reprise des restes à réaliser 2013 (compte 001).....	457 384.43 €
Restes à réaliser 2014 :	
Recettes	180 967.00 €
Dépenses	910 460.98 €
--> Solde report à nouveau fonctionnement (compte 002)	213 859.57 €
-->Affectation obligatoire à l'apurement du déficit d'investissement et du déficit des restes à réaliser (compte 1068)	558 761.50 €

La Commission Finances, réunie le 29 mai 2015, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par**.....

⇒ Vote l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 au report à nouveau.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Seloncourt, le 9 juin 2015

**Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,
Daniel BUCHWALDER**

PROJET